



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session
24-30 avril 2003
Bangkok

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

QUESTIONS ET FAITS NOUVEAUX AU NIVEAU RÉGIONAL

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Comme en témoigne le fait que certains des taux de croissance les plus élevés de la planète ont été enregistrés par des pays membres de la CESAP, le processus de mondialisation a été plus dynamique en Asie que partout ailleurs dans le monde.

Toutefois, la mondialisation se caractérise notamment par deux traits marquants: a) ses avantages ne sont pas répartis de manière égale entre tous les pays et la marginalisation économique menace encore de nombreux pays, et b) la mondialisation a des effets multiples sur plusieurs secteurs importants de l'économie, et les problèmes qui s'y rapportent doivent être traités de manière intégrée si l'on veut y apporter des solutions globales au bénéfice de tous.

Afin d'aider ses membres et membres associés à surmonter les problèmes liés à la mondialisation, la Commission a créé, dans le cadre de son appareil de conférence révisé, un Comité de gestion de la mondialisation. Le présent document traite d'un certain nombre de questions soumises à l'examen de la Commission afin que celle-ci donne des directives au Comité en vue de sa première session. Ces questions ont trait au commerce et aux investissements, aux transports et à la logistique, aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à l'environnement et au développement durable.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. FAITS NOUVEAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL CONCERNANT LES DÉFIS LIÉS À LA MONDIALISATION	1
A. Commerce et investissements	1
B. Transports et logistique	3
C. Technologies de l'information et de la communication	4
D. Environnement et développement durable	4
II. PERSPECTIVES ET ENJEUX CONCERNANT CERTAINES QUESTIONS INTERSECTORIELLES.....	5
A. Commerce et facilitation des transports.....	5
B. Commerce, environnement et développement	7
C. Rôle des TIC	7
D. Consommation et production durables	9
III. QUESTIONS À EXAMINER	10
A. Questions de fond	10
B. Modalités d'exécution	13

Annexe

Tableau 1. Situation des membres et membres associés de la CESAP au regard de l'accèsion à l'OMC.....	16
Tableau 2. Situation des membres et membres associés de la CESAP au regard de l'accèsion aux conventions internationales visées dans la résolution 48/11 de la Commission (octobre 2002).....	17
Tableau 3. Accèsion aux accords multilatéraux sur l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique (février 2003).....	18

Introduction

1. Le processus de mondialisation a été plus dynamique dans la région de l'Asie et du Pacifique que dans le reste du monde. Depuis le milieu des années 1980, mis à part la perturbation temporaire résultant de la crise asiatique de 1997, les taux de croissance des échanges commerciaux et des flux de capitaux dans la région ont été invariablement plus élevés que la moyenne mondiale.
2. Le présent document traite de certains aspects de la mondialisation, et plus précisément des enjeux et des perspectives qui se présentent aux pays en développement de la région dans les secteurs du commerce et des investissements, des transports et de la logistique, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de l'environnement et du développement durable.
3. Nombre de ces questions ont été des priorités pour les gouvernements, mais elles ont généralement été traitées selon une approche sectorielle. En cette période de mondialisation, on reconnaît et admet plus généralement la profonde nécessité de comprendre les interactions complexes existant entre les différents secteurs d'activité et d'adopter une approche intégrée en élaborant des politiques cohérentes, en développant les institutions et en collaborant avec le secteur non gouvernemental.
4. Dans le cadre du nouvel appareil intergouvernemental délibérant de la CESAP, le Comité de la gestion de la mondialisation permettra aux décideurs politiques d'examiner les interactions complexes existant entre les politiques sectorielles dans les domaines susmentionnés. Le présent document met l'accent sur un certain nombre de questions intersectorielles que la Commission est priée d'examiner en vue de définir l'orientation à suivre par le Comité de la gestion de la mondialisation à sa première session, en novembre 2003. À son tour, le Comité donnera des orientations à ses sous-comités qui examineront de manière plus approfondie les aspects sectoriels de ces questions.

I. FAITS NOUVEAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL CONCERNANT LES DÉFIS LIÉS À LA MONDIALISATION

5. Les membres et membres associés de la CESAP ont accompli des progrès sur la voie d'une meilleure adaptation aux défis liés à la mondialisation de l'économie. On trouvera ci-après des exemples de ces progrès, notamment des changements rapides effectués aux niveaux institutionnel, politique et de politique générale, et des progrès technologiques dans les domaines cruciaux mentionnés ci-dessus.

A. Commerce et investissements

6. La région de la CESAP bénéficie de la présence d'un certain nombre de pays à croissance rapide qui, malgré le ralentissement mondial actuel, ont continué à servir de moteurs à la croissance régionale. Ils ont donc amorti dans une certaine mesure l'impact négatif de la récession mondiale sur les économies relativement moins performantes et ont ainsi facilité leur intégration à l'économie mondiale.

7. Parmi d'autres formes de coopération économique, les accords commerciaux régionaux ont stimulé les synergies transfrontalières dans les secteurs du commerce et des investissements tout en contribuant à la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre des accords et des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les négociations conduites à l'OMC occupent maintenant une place prioritaire dans les programmes économiques de presque tous les membres et membres associés de la CESAP. Cela témoigne de leur volonté de renforcer les stratégies de développement tournées vers l'extérieur et de stimuler le commerce et les investissements qui auront, à leur tour, un effet positif sur l'intégration de la région à l'économie mondiale.

8. Vingt-cinq pays en développement de la région de la CESAP sont désormais membres de l'OMC (contre 20 en 1995) et 13 autres membres ou membres associés sont candidats à l'accession à cette organisation (voir annexe, tableau 1). À mesure que s'accroît la part de ces pays dans les échanges commerciaux mondiaux, les perspectives régionales en matière de commerce international pourraient peser davantage dans les négociations futures de l'OMC et renforcer la prise en considération des aspects liés au développement lors de l'élaboration des règles et réglementations commerciales. Les préoccupations des pays en développement occupent une place prioritaire dans le Programme de Doha pour le développement. Les membres de l'OMC doivent maintenant saisir cette occasion de réaliser les objectifs du Programme afin de permettre aux pays en développement de s'intégrer à l'économie mondiale de façon plus réelle et plus équitable.

9. L'analyse des tendances régionales en matière de commerce, d'investissements et de croissance économique indique que la région a continué à s'intégrer de manière efficace à l'économie mondiale, malgré la crise financière de 1997. La part des membres et membres associés en développement dans les exportations mondiales de marchandises est un bon indicateur de l'intégration de la région à l'économie mondiale. Cette part a diminué d'environ un demi pour cent entre 2000 et 2001, mais elle représentait encore 20% environ en 2001, à comparer avec les 19% enregistré en 1995. Les flux d'investissements directs étrangers dans la région ont augmenté en 2001 pour atteindre environ 14% du total mondial, et bien que ce chiffre reste inférieur aux meilleurs résultats enregistrés avant la crise, la tendance restait néanmoins à la hausse, grâce notamment aux bonnes performances de la Chine.

10. Deux des plus grands pays en développement de la région, la Chine et l'Inde, ont joué un rôle majeur pour renforcer le dynamisme régional dans les secteurs du commerce et des investissements. En 2001, alors que les exportations mondiales de marchandises ont connu une baisse de 4%, les exportations chinoises et indiennes ont progressé de 4 et 3% respectivement. En outre, grâce à son accession récente à l'OMC et à l'application de ses multiples engagements auprès de l'OMC en matière de libéralisation, la Chine contribue de manière significative à une intégration accrue de la région à l'économie mondiale. Parallèlement, bien que les pays les moins avancés (PMA) ne représentent toujours que moins d'un demi pour cent des échanges commerciaux internationaux, ceux qui exportaient des produits à forte intensité de main-d'œuvre ont continué à afficher un bon dynamisme commercial,

leurs exportations ayant progressé d'environ 10%. Il est important de noter que d'autres pays de la région de la CESAP, qui ne participent pas activement au commerce international, sont restés en revanche parmi les plus pauvres du monde.

B. Transports et logistique

11. On a observé une tendance croissante à la mondialisation dans le secteur des transports, se traduisant notamment par une augmentation sensible et continue du volume des biens transportés au niveau international. Cela s'est traduit par une croissance annuelle de 11% en moyenne du volume total des transports conteneurisés dans les ports de la région de la CESAP depuis le début des années 1990.

12. Les réseaux ferroviaires et routiers de la région de la CESAP se sont développés d'environ un à deux pour cent au cours de la seconde moitié des années 1990. En conséquence, les pays de la région ont dû faire face aux difficultés résultant d'une forte augmentation du trafic routier et ferroviaire sur des réseaux qui n'avaient que faiblement renforcé leurs capacités, afin de répondre aux besoins de transports dans les arrière-pays et vers les pays sans littoral.

13. Conscients des avantages à tirer de l'intégration de leur marché et du rôle des transports à cet égard, un certain nombre de pays ont déjà pris des mesures visant à relier leurs infrastructures de transport. La Malaisie met en œuvre des projets visant à améliorer ses liaisons de transport terrestre avec la Thaïlande, la République islamique d'Iran a relié son réseau de transport ferroviaire à celui du Turkménistan, tandis que la Chine a connecté son réseau ferroviaire à celui du Kazakhstan et réalise des études de faisabilité concernant un projet similaire avec le Kirghizistan; la Chine, la Thaïlande et la Banque asiatique de développement (BASD) financent conjointement une infrastructure routière reliant ces deux pays en traversant la République démocratique populaire lao.

14. De la même façon, le développement de réseaux de transport intégrés aux niveaux régional et sous-régional peut aider les pays de la région de la CESAP à bénéficier davantage de la mondialisation. Des actions ont déjà été entreprises à cette fin, bien qu'elles soient parfois freinées par la divergence des priorités de certains pays frontaliers. La Fédération de Russie a pris des mesures visant à améliorer la jonction entre le réseau ferroviaire et le transport maritime dans le port de Vladivostok, et la République islamique d'Iran développe activement ses liaisons de transport terrestre avec le port de Bandar Abbas afin de faciliter le transport en transit vers les républiques d'Asie centrale et les pays du Caucase.

15. Des progrès ont également été accomplis en matière de facilitation du transport transfrontière et du transport en transit. Toutefois, les formalités liées aux procédures et aux documents sont considérées comme complexes et sont parfois liées directement aux préoccupations de sécurité nationale. La situation des pays quant à l'accession aux conventions sur la facilitation visées dans la résolution 48/11 de la Commission est présentée au tableau 2 (voir annexe).

C. Technologies de l'information et de la communication

16. Le processus de mondialisation a été stimulé par le développement rapide et l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme en témoigne la présence croissante de l'Internet dans les pays de la région, le nombre d'internautes étant passé de 165 millions en 2001 à 190 millions en 2002, ce qui correspond à 31% des utilisateurs d'Internet dans le monde.

17. Les taux de pénétration de l'Internet en Australie, à Hong Kong (Chine), au Japon, en Nouvelle-Zélande, en République de Corée et à Singapour ont atteint un niveau comparable à celui enregistré aux États-Unis d'Amérique, les taux de la Malaisie et de la Fédération de Russie étant quant à eux supérieurs à la moyenne mondiale qui est de 10%. Cependant, le taux de pénétration pour l'ensemble de la région reste faible en proportion de sa population, et cela malgré la croissance rapide du marché des TIC en Chine et en Inde. En outre, il existe dans certains pays membres des disparités de taux d'accès au réseau Internet et aux services de TIC entre les zones rurales et urbaines et entre les catégories de la population, cela malgré le fait que les systèmes de communication par satellite et sans fil ont mis les services de communication à la portée de zones géographiquement isolées ne disposant pas des infrastructures traditionnelles.

18. Les TIC ont permis de créer des applications et des services innovants dans divers domaines, particulièrement dans le commerce électronique, qui ont prospéré dans la région au cours des dernières années et ont contribué de façon notable au commerce des biens et des services. Par ailleurs, les progrès technologiques dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) ont permis aux pays de renforcer leurs capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et de gestion des catastrophes naturelles.

19. La région a connu la croissance la plus rapide de la planète dans le secteur des applications de la technologie spatiale, certains pays (notamment la Chine, l'Inde, le Japon et la Fédération de Russie) disposant maintenant de la gamme complète des capacités requises dans ce secteur, allant de la conception des satellites à leur lancement, tandis que neuf autres pays ont lancé des projets concernant des satellites à missions multiples. De nombreuses stations terrestres d'observation de la Terre et de satellite météorologique sont en service dans plus de 30 pays.

D. Environnement et développement durable

20. La mondialisation a renforcé les liens économiques entre pays et a également rappelé qu'il était nécessaire de coopérer dans les domaines de la protection de l'environnement et de la mise en valeur durable des ressources naturelles pour modifier les modes de consommation et de production non viables et intégrer les questions liées à l'environnement dans la planification du développement. Ces dernières années, dans la région de la CESAP, l'environnement a pâti du développement industriel et économique rapide. Les répercussions les plus graves de ce phénomène, ayant des incidences à l'échelle mondiale, sont la déforestation et la désertification, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution transfrontalière.

21. La prise de conscience croissante de l'impact mondial des problèmes locaux et nationaux d'environnement constitue toutefois une tendance encourageante. Ces nouvelles réalités ont conduit à renforcer l'application de politiques et de stratégies intégrées de mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles et à assurer une participation plus active du secteur privé à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Presque tous les pays de la région disposent d'institutions chargées des questions d'environnement, parfois sous la forme d'un ministère à part entière. Des conseils nationaux pour le développement durable, ou d'autres organes de coordination de ce type, sont mis en place afin de promouvoir la coordination des questions liées à l'environnement et au développement durable. Dans de nombreux cas, les pouvoirs publics ont été plus efficaces dans l'élaboration et l'application des législations, règlements et normes en matière d'environnement visant à éviter que le développement ne continue à progresser au détriment de l'environnement.

22. L'harmonisation efficace des points de vue des différents pays de la région concernant les initiatives et les conférences mondiales, constitue la base d'une coopération régionale renforcée et, par conséquent, d'une meilleure adaptation aux problèmes posés par la mondialisation. Par exemple, la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique a défini les priorités et les préoccupations régionales ayant trait au Sommet mondial pour le développement durable. De la même façon, on a élaboré une annexe asiatique à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui devrait servir de contribution régionale à cette convention.

23. Un certain nombre d'institutions intergouvernementales ont été créées afin d'assurer une coopération sous-régionale dans le domaine de l'environnement, laquelle devrait permettre de renforcer les actions nationales visant à lutter contre les effets de la mondialisation sur l'environnement. Il s'agit notamment du Groupe ASEAN des hauts responsables environnementaux en Asie du Sud-Est, du Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, du Programme régional océanien de l'environnement, de la Commission intergouvernementale sur le développement durable pour l'Asie centrale et du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est. Certains pays de la région ont également accédé à différents accords multilatéraux sur l'environnement, comme indiqué au tableau 3 (voir annexe).

II. PERSPECTIVES ET ENJEUX CONCERNANT CERTAINES QUESTIONS INTERSECTORIELLES

A. Commerce et facilitation des transports

1. Perspectives

24. La mondialisation entraîne une intégration croissante des économies, des marchés et des chaînes de production à travers le monde. Portée par la libéralisation du commerce et des investissements, la production manufacturière mondiale s'est développée principalement en raison des variations du coût de la main-d'œuvre et des matériaux d'un pays à l'autre, et des spécialisations

différentes de l'industrie manufacturière selon les pays. Cela permet à de nombreux pays d'accéder à de nouveaux marchés pour leurs biens et services, à condition qu'ils puissent atteindre ces marchés de manière efficiente et à un coût raisonnable. La réduction des coûts afférents à des procédures commerciales nécessitant de nombreux documents administratifs¹ se traduirait à elle seule par des avantages commerciaux importants dans tous les pays.

2. Enjeux

25. À mesure que s'aplanissent les obstacles traditionnels au commerce et aux investissements, la capacité des pays en développement à accéder à de nouveaux marchés lucratifs dépend davantage de la capacité des pays à faciliter les échanges commerciaux. Celle-ci dépend d'un certain nombre de facteurs qui dépassent le cadre de la compétitivité traditionnelle liée aux prix et incluent les critères de qualité, l'efficacité et la fourniture des biens et services dans les délais prévus.

26. La compétitivité des exportations dépend également de la capacité des entreprises à respecter les normes et réglementations non tarifaires concernant les aspects techniques, l'environnement, la santé et la sécurité. Si elles sont trop nombreuses, les normes constituent un obstacle superflu aux échanges commerciaux et alourdissent le coût administratif du commerce sans augmenter la valeur des produits échangés, à l'instar d'autres facteurs tels que l'existence de lois redondantes et contradictoires sur l'origine des marchandises, des critères restrictifs concernant l'octroi des licences et des procédures de certification des exportations nécessitant d'effectuer les mêmes tests à plusieurs reprises. Les obstacles liés aux procédures et à l'administration nuisent davantage que les barrières tarifaires à la capacité de nombreuses petites et moyennes entreprises de la région de la CESAP d'exploiter pleinement leur avantage concurrentiel sur les marchés internationaux. La participation accrue des pays en développement aux travaux des organes internationaux chargés de l'établissement des normes et aux négociations de l'OMC contribuerait à mieux prendre en considération leurs préoccupations légitimes et à limiter l'effet de ces obstacles sur leurs capacités en matière de commerce international. La rationalisation et l'harmonisation des normes et réglementations régissant le commerce international contribuera également à l'adoption de procédures de dédouanement plus efficaces et plus rapides.

27. L'établissement de chaînes logistiques répondant aux impératifs des unités de production intégrées concernant la fourniture fiable et dans les délais des facteurs de production et des produits et les calendriers de livraison flexibles adaptés à la production personnalisée, constitue également un élément important pour la facilitation du commerce et le renforcement de la compétitivité des exportations. Dans la plupart des cas, ces chaînes logistiques portent non seulement sur les procédures douanières et la réservation et l'organisation des services de transport, mais aussi sur la fourniture de services à valeur ajoutée tels que l'entreposage, l'emballage et le conditionnement des marchandises à transporter.

¹ Estimés à environ 7% de la valeur totale du commerce mondial, c'est-à-dire 420 milliards de dollars des États-Unis (sources des Nations Unies, citées dans «The quiet revolution», *Containerisation Internationale*, janvier 2000).

28. Les systèmes logistiques intégrés correspondant à la description faite ci-dessus sont encore à un stade précoce de développement dans la plupart des pays de la région. Les enjeux dans ce domaine concernent plus particulièrement l'établissement de liaisons plus efficaces entre les pays de la région et au sein de ceux-ci ainsi que l'introduction de documents commerciaux rationalisés et simplifiés, l'utilisation des TIC et du commerce électronique pour accroître les capacités et faciliter l'échange des biens et les transports. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir la mise en place d'un cadre juridique unifié permettant de sécuriser les échanges de messages électroniques entre toutes les parties intéressées.

B. Commerce, environnement et développement

1. Perspectives

29. Les progrès technologiques, l'amélioration de la gestion, la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces et la conception de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement sont autant d'éléments qui contribuent à renforcer la compétitivité des pays en développement et à élargir leurs perspectives commerciales. Pour cette raison, il est de plus en plus largement admis que les politiques commerciales et environnementales peuvent être solidairement viables.

2. Enjeux

30. Les enjeux intersectoriels liés au commerce et à l'environnement se répartissent en quatre grandes catégories: a) l'incidence sur la compétitivité internationale des normes commerciales liées à l'environnement; b) l'incidence sur les échanges commerciaux des normes de produits relatives à l'environnement et des normes d'étiquetage et d'emballage écologiques qui s'y rapportent; c) l'usage de mesures commerciales comme moyen d'atteindre des objectifs internationaux en matière d'environnement et d) l'impact du commerce sur l'environnement et sur les ressources naturelles.

31. En relevant ces défis, il faudra également veiller à ce que l'OMC conserve ses objectifs d'ouverture commerciale, laquelle a été utile aux pays en développement, et éviter que les objectifs environnementaux ne soient détournés à des fins protectionnistes.

32. Une autre difficulté pour le renforcement des politiques solidairement viables en matière de commerce et d'environnement tient aux subventions qui faussent le commerce, en particulier celles qui ont trait aux ressources naturelles non renouvelables. La réduction de ce type de subventions renforcerait les perspectives offertes aux pays en développement de la région d'accéder aux marchés extérieurs tout en favorisant une gestion plus durable des ressources naturelles.

C. Rôle des TIC

1. Perspectives

33. En rendant possible les échanges d'information nécessaires au commerce et aux transports, les TIC jouent un rôle crucial dans le processus de mondialisation. Dans de nombreux cas, l'accès aux TIC peut être assuré avec des ordinateurs et des lignes téléphoniques peu coûteux, donnant ainsi à de

nombreux pays les moyens de réaliser à bas prix le potentiel des TIC et de l'exploiter pour leur développement économique et social en améliorant leur productivité, l'accès à l'information, la diffusion des connaissances et de l'information et en renforçant le marché de l'emploi.

34. Le commerce électronique, qui connaît une croissance rapide, est une application notable des TIC qui contribue à l'activité économique et qui, avec l'Internet, aide les pays à améliorer la gestion des échanges commerciaux, l'efficacité des transactions, la facilitation des transports et la promotion du tourisme, lesquels sont essentiels pour l'intégration économique. En facilitant l'accès à l'information et son analyse, les TIC et les technologies spatiales sont également des outils de plus en plus utiles pour prendre des décisions et élaborer des politiques en matière de gestion des ressources naturelles, de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles, et pour assurer une participation efficace aux accords multilatéraux sur l'environnement.

2. Enjeux

35. La Déclaration de Tokyo, adoptée par la Conférence régionale Asie-Pacifique pour le Sommet mondial sur la société de l'information, organisée conjointement par la CESAP et le Gouvernement japonais en janvier 2003, a mis en évidence les questions les plus importantes qui se posent aux pays de la région et constaté que le renforcement des capacités en matière de TIC dans une économie mondialisée était la source de problèmes complexes tels que les changements sociaux et culturels, la marginalisation des groupes sociaux défavorisés, le recul de la diversité culturelle et la cybercriminalité. Le développement des TIC doit s'accompagner d'actions visant à faire mieux connaître les problèmes de sécurité qui en découlent.

36. Il existe un risque important que les pays en développement ne disposant pas des TIC pour assurer leur développement se retrouvent encore plus en marge de l'économie mondiale. De nombreux pays en développement de la région, en particulier les PMA, pâtissent encore de graves lacunes au niveau des infrastructures de base et des compétences dans le secteur des TIC, auquel s'ajoute un taux élevé d'illettrisme dans certaines couches de la population. Dans l'économie numérique, les inégalités technologiques, les disparités aux niveaux international et national, et la présence de communautés culturelles diverses renforcent encore le fossé existant entre, d'une part, les pays de la région qui sont prêts pour l'économie électronique et, d'autre part, les pays les moins avancés.

37. À cet égard, la libéralisation du secteur des TIC, et en particulier du secteur des télécommunications, peut jouer un rôle stratégique pour atteindre les objectifs de développement régionaux et aider les pays de la région à combler le fossé numérique. Cependant, la libéralisation de ce secteur place de nombreux pays en développement face à des choix politiques difficiles. Par exemple, quel est l'effet de la libéralisation sur les conditions de concurrence? Comment les politiques en matière de réglementation peuvent-elles s'intégrer de la manière la plus efficace à un environnement compétitif? Comment s'articulent les rapports entre les mesures de libéralisation fondées sur l'efficacité et les réglementations visant à promouvoir des objectifs d'équité?

38. Les pays en développement ont besoin de temps et de flexibilité pour appliquer leur stratégie de libéralisation de façon à pouvoir mettre en place les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires adéquats. Comme le montrent les négociations sur la libéralisation menées actuellement dans le cadre de l'OMC, il est important de poursuivre au niveau régional l'analyse sectorielle et les débats en profondeur sur ces questions pour permettre aux pays en développement de participer plus efficacement à ces négociations et de mieux en tirer parti.

D. Consommation et production durables

39. Le Sommet planète Terre, tenu en 1992, et le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002, ont clairement établi que la mondialisation avait engendré de nouveaux modes de consommation et de production, certains d'entre eux risquant de constituer de graves menaces pour l'environnement et le développement durable. Le Plan d'exécution du Sommet mondial engage les pays à élaborer un cadre décennal pour les programmes de soutien aux initiatives régionales et nationales visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables.

1. Perspectives

40. Partout dans le monde, et dans la plupart des pays de la région, un nombre croissant de dirigeants en matière politique et économique ont adopté et préconisé des politiques et des programmes visant une plus grande efficacité en matière d'utilisation des ressources naturelles et de consommation de l'énergie et des ressources en eau. La mondialisation a favorisé le développement rapide des sciences et des technologies. Les processus modernes de production manufacturière reposant sur des technologies et un savoir-faire plus sophistiqués nécessitent moins de matériaux et moins d'énergie et d'eau. De la même manière, dans le secteur des transports, l'utilisation de combustibles propres, le développement des moyens de transport publics et alternatifs, et une planification efficace pourraient contribuer au développement de modes de consommation durables. Les pays pourraient également promouvoir une «économie du recyclage» mettant l'accent sur une production plus respectueuse de l'environnement et une réduction des déchets solides. La mondialisation peut faciliter l'adaptation aux technologies modernes, permettant ainsi aux pays en développement d'atteindre beaucoup plus rapidement de plus hauts niveaux de productivité et d'efficacité et d'amorcer leur transition vers des modes de consommation à moins forte intensité de ressources. Une harmonisation progressive, entre les régions et au sein de celles-ci, des normes relatives aux processus de production et aux produits, pourrait également avoir un effet favorable sur la coopération, l'intégration économique et la répartition des avantages.

2. Enjeux

41. La mondialisation peut entraîner une augmentation potentielle des risques pesant sur l'environnement ou un épuisement plus rapide des ressources. Les pays en développement et leurs gouvernements doivent donc élaborer et appliquer un ensemble équilibré de politiques et de mesures

propres à favoriser et mobiliser le dynamisme des entreprises et les investissements en capitaux aux niveaux national et international, tout en maintenant leurs objectifs et principes dans les domaines social et environnemental.

42. Pour promouvoir des modes de consommation et de production durables, il est indispensable que les pays développés réduisent leur consommation afin qu'il soit possible de répondre aux besoins fondamentaux de la population mondiale. Il semble également important d'accroître la responsabilité et l'obligation redevable du secteur des entreprises, de même qu'il faut organiser de manière plus systématique la gestion de l'environnement et la publication de rapports sur l'état de l'environnement.

43. La mobilisation des ressources et la mise en œuvre de programmes en vue d'appuyer de manière effective la mise en valeur durable et la consommation viable des ressources énergétiques et des ressources en eau resteront sans doute des enjeux importants pour les pays en développement au cours des dix prochaines années.

III. QUESTIONS À EXAMINER

44. La mondialisation a un impact direct sur certains secteurs spécifiques de l'économie, et les questions qui s'y rapportent sont donc traitées de manière plus efficace au niveau sectoriel; mais elle a également des incidences multiples sur plusieurs secteurs économiques importants et les questions qui se rapportent à l'ensemble de ces secteurs doivent être abordées différemment pour s'assurer que des solutions globales y soient apportées au bénéfice de toutes les parties intéressées.

A. Questions de fond

1. Facilitation du commerce et des transports

45. Conformément aux mandats figurant dans la Déclaration de Doha et le Consensus de Monterrey, le secrétariat pourrait poursuivre son action visant à renforcer les capacités de production des pays de la région afin qu'ils puissent tirer parti des possibilités d'accès aux marchés découlant des accords de l'OMC. En particulier, il pourrait chercher à renforcer le rôle joué par le secteur des entreprises pour promouvoir des pratiques et des politiques commerciales non discriminatoires et efficaces, susceptibles de renforcer la compétitivité des exportations et les flux d'investissement dans les pays de la région, en particulier dans les PMA. Le secrétariat pourrait également essayer de renforcer la participation des entreprises aux débats concernant les politiques liées à l'OMC en général, et, plus spécifiquement, concernant les questions ayant trait aux entreprises et à la facilitation du commerce. Un autre moyen de faciliter le commerce consiste à promouvoir la création de réseaux et d'autres formes de coopération régionale afin de permettre aux entreprises d'utiliser plus efficacement les services d'information commerciale.

46. Parallèlement, et conformément au mandat défini par la Conférence ministérielle sur les infrastructures (Séoul, novembre 2001), le secrétariat pourrait poursuivre son action visant à

surmonter les difficultés liées aux procédures de transport et à d'autres barrières institutionnelles qui limitent encore l'accès compétitif des pays de la région au marché mondial, au moyen d'activités visant à promouvoir, entre autres, la simplification et l'harmonisation des procédures et des documents relatifs au commerce et aux transports, notamment par l'utilisation des TIC.

2. Commerce, environnement et développement

47. Dans le cadre de son action visant à aider les membres et membres associés à s'adapter de manière plus efficace aux perspectives et aux enjeux de la mondialisation, et conformément à la Déclaration de Doha et au Consensus de Monterrey, le secrétariat pourrait renforcer à l'aide d'activités de formation les capacités des pays en développement à participer aux négociations relatives aux accords de l'OMC et pourrait servir de cadre à la concertation politique régionale sur la libéralisation du commerce, l'environnement et les aspects liés au développement du nouvel ordre du jour de l'OMC.

48. Par ailleurs, le secrétariat mettra en œuvre un projet interrégional consacré au commerce et à l'environnement en collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce projet a pour objectif de: a) renforcer les capacités des États membres en développement y participant en vue de promouvoir des politiques cohérentes concernant les interactions entre le commerce et l'environnement et de pouvoir analyser correctement les politiques relatives à l'interaction entre commerce et environnement, b) permettre aux pays en développement de tirer le meilleur parti des avantages résultant de la libéralisation des échanges commerciaux et des progrès des TIC, tout en limitant les effets négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles, et c) leur donner un accès accru à l'information sur les pratiques et les expériences les plus performantes en matière d'élaboration des politiques sur le commerce et l'environnement.

3. Rôle des TIC

49. Pour résoudre les problèmes liés à la mondialisation, il faudra renforcer les capacités de développement, de transfert et d'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace dont disposent les membres et membres associés en développement de la CESAP, en particulier les PMA, les pays sans littoral et les petits États insulaires, ainsi que les pays en transition.

50. Le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines au niveau national occupent une place essentielle dans cette action. Il faut sans tarder planifier la valorisation des ressources humaines et des qualifications en matière de TIC afin que ces technologies puissent être appliquées dans les secteurs du commerce, des transports et de l'environnement.

51. Il est également nécessaire d'étudier les effets qu'aura la libéralisation du secteur des TIC sur les objectifs de développement de la région, particulièrement à la lumière des négociations en cours à l'OMC. Dans le cadre du programme régional conjoint de formation CESAP/OMC, et en collaboration avec d'autres organisations internationales telles que l'Union internationale des télécommunications, le secrétariat renforcera les capacités de négociation des pays en développement en organisant des activités de formation et en servant de cadre à la concertation politique au niveau régional sur les questions qui s'y rapportent.

52. Le secrétariat pourrait fournir des services d'assistance dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en les inscrivant dans le cadre des priorités nationales et régionales, élaborer une stratégie ciblée pour cette assistance et aider les gouvernements à reproduire les pratiques performantes en matière d'applications des TIC dans les secteurs du commerce, des transports et de l'environnement.

53. Cette action pourrait avoir comme premier objectif de permettre aux gouvernements de prendre des mesures politiques et législatives visant à faciliter l'accès aux TIC, développer les applications et les services dans le domaine des TIC et contribuer à la transition vers une économie et une société du savoir dans la région. On accordera une attention particulière aux effets de la libéralisation, aux niveaux multilatéral et régional, sur le développement des TIC.

54. Le secrétariat pourrait également fournir une assistance en vue de créer des mécanismes de coopération régionale chargés d'aider les PMA à accéder à l'information régionale et mondiale et à acquérir des produits, des services et de l'information relatifs aux TIC et aux technologies spatiales utiles pour leurs activités de développement durable, par exemple dans le domaine de la gestion des catastrophes.

4. Consommation et production durables

55. Le Plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable engage les gouvernements à accélérer leur transition vers des modes de consommation et de production durables, à promouvoir un développement économique et social tenant compte des capacités limites des écosystèmes et à briser le lien de cause à effet entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement en améliorant l'efficacité et la durabilité de façon à réduire la dégradation des ressources, la pollution et la production de déchets.

56. Le secrétariat pourrait donc renforcer ses activités d'assistance en matière de gestion de la mondialisation et étendre son appui au renforcement des capacités et des institutions des pays en développement de la région. Les programmes pourraient être centrés sur la création d'entreprises plus écologiques tout en veillant à renforcer leur compétitivité sur les marchés internationaux.

57. Le secrétariat pourrait également continuer à servir de cadre aux échanges régionaux de données d'expérience concernant la mise au point de technologies commercialisables, de schémas d'urbanisme et de processus industriels permettant de limiter l'intensité en énergie et en matériaux de la production et de la consommation.

58. En coopération avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux, le secrétariat pourrait continuer à diffuser de l'information et à promouvoir le rôle des média et des autres moyens d'information en vue de sensibiliser les consommateurs aux questions liées aux modes de consommation et de production durables, à l'efficacité énergétique, à la conservation de l'eau et aux produits et services «verts».

B. Modalités d'exécution

59. Il est admis que chaque pays est souverainement responsable du développement de ses institutions politiques nationales, du renforcement de ses capacités nationales dans tous les secteurs sociaux et économiques et de la diffusion des technologies et des services auprès de sa population, mais de nombreuses questions ont néanmoins une portée mondiale ou régionale. Le renforcement de la coopération régionale pourrait contribuer aux actions et à l'efficacité des institutions nationales dans le contexte de la mondialisation. Étant donné que les politiques nationales dans les secteurs du commerce, de l'environnement, des transports et des TIC ont des effets qui dépassent les frontières nationales, il est essentiel d'assurer, par la coopération régionale, une complémentarité entre les programmes de développement nationaux, de partager les données d'expériences, de recenser les pratiques les plus performantes et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des programmes de développement institutionnel et technique conjoints.

1. Cohérence politique

60. Le processus de mondialisation est complexe et s'accompagne de changements fondamentaux dans la structure et le fonctionnement des systèmes socioéconomiques et politiques aux niveaux national et transnational. Une gestion plus efficace de ce processus nécessite que les pays de la région participent de manière informée au processus d'élaboration des règles au niveau international et qu'ils puissent assurer un bon équilibre entre leurs engagements internationaux et leurs priorités nationales. Ce processus entraîne des changements profonds dans l'élaboration et l'application des politiques à l'échelon national.

61. Pour participer plus activement et plus efficacement aux négociations internationales, particulièrement lorsqu'elles portent sur des engagements irréversibles et contraignants sur le plan juridique, tels que les accords conclus dans le cadre du système de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement, les gouvernements devraient définir clairement leurs objectifs de développement nationaux et s'accorder, avant les négociations, sur les mesures politiques nécessaires pour atteindre ces

objectifs. Il est donc nécessaire d'organiser des travaux préparatoires multisectoriels au niveau national, et d'y associer un plus grand nombre d'organes gouvernementaux, pour renforcer la position des pays de la région dans les négociations internationales.

62. En outre, étant donné que les interactions décrites ci-dessus deviennent de plus en plus complexes, les stratégies et les objectifs politiques des différents secteurs d'activité entrent souvent en contradiction. Il est nécessaire de créer des dispositifs visant à promouvoir la participation et la consultation de tous les intervenants – planificateurs, responsables au niveau sectoriel, milieux des affaires, spécialistes du développement, milieux universitaires et groupes de mobilisation de la société civile – et les échanges entre ceux-ci. Les engagements internationaux seront alors perçus comme un moyen de consolider les processus de réforme économique, lesquels sont fondés, dans la mesure du possible, sur des dispositifs venus de la base de la société. Les engagements internationaux seraient alors mieux compris et acceptés. Bien trop souvent, ils sont encore perçus comme imposés d'en haut de manière autoritaire. Les gouvernements risquent de ne pas être suffisamment préparés pour assumer les coûts des ajustements découlant de ces engagements et le contrecoup pourrait provoquer un arrêt des réformes engagées.

2. Renforcement des capacités institutionnelles

63. Le renforcement des capacités institutionnelles nationales doit accompagner la mise en œuvre de politiques cohérentes, si les pays de la région souhaitent pouvoir participer efficacement aux négociations multilatérales. Cela nécessitera la création de mécanismes de coordination gouvernementaux permettant d'élaborer plus efficacement les politiques de façon intégrée et holistique.

64. Les institutions publiques renforcées pourront également utiliser des méthodes plus innovantes pour encourager la participation du secteur privé et associer celui-ci à tous les aspects de l'élaboration des politiques et des processus de développement.

3. Partenariats public-privé

65. Les gouvernements doivent répondre, entre autres, à des demandes plus nombreuses de services de meilleure qualité dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements, des transports, de l'environnement, de l'information et de la communication, qui obèrent lourdement les ressources disponibles.

66. Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires, il est important que les gouvernements encouragent et facilitent les partenariats public-privé afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins dans le domaine du développement et pour mettre à profit l'efficacité et l'esprit d'innovation du secteur privé. Le secteur privé peut faire bénéficier les gouvernements de son expérience en matière de gestion de la mondialisation. À cet égard, il est nécessaire de mettre en place

des dispositifs permettant d'assurer des échanges réguliers et fréquents entre les gouvernements et le secteur privé. Le secrétariat pourrait répertorier les pratiques les plus performantes visant à promouvoir la participation du secteur privé et contribuer à créer de nouvelles possibilités dans des domaines tels que le commerce, le développement des infrastructures de transport, les TIC et l'utilisation efficiente de l'énergie et de l'eau. Le secrétariat pourrait également jouer un rôle dans la conception et la mise en œuvre de programmes destinés à promouvoir ce type de partenariats aux moyens d'activités intégrées visant à: a) créer un environnement propice aux partenariats, b) définir le rôle, les fonctions et les rapports institutionnels des organismes publics et privés; et c) renforcer la mise en réseau des institutions au niveau régional.